



Chasse-sur-Rhône,
Le 9 février 2021.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021 À 18H30
AU JEAN MARION**

Affiché le 10 février 2021, en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

Élus :	29	L'an deux mille vingt et un, le huit février , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le deux février deux mille vingt et un, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	0	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, DOUKKALI, KADRI, GANDINI, CONSTIAUX, MAOUCHE, CAFFIER, DUMAS, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :	/	
Absents ayant laissés procurations :		M. DEGLISE à M. BOUVIER, Mme JEAN à Mme LO CURTO, Mme RANDON-BERNET à M. COMBIER.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Monsieur Loïs BELLABES est désigné secrétaire de séance.

1°) FINANCES – Présentation : C. BOUVIER
Budget Primitif 2021 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 21 voix POUR, 4 CONTRE (Liste Agir ensemble pour Chasse) et 4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Listes Chassères avant tout) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Général tel que proposé.

2°) FINANCES – Présentation : C. BOUVIER
Fixation des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition 2021 tels que présentés ci-dessus.

3°) FINANCES – Présentation : C. BALSAMO
Créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces admissions en créances éteintes pour un montant global de 2 483.37€,
- **PRECISE** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2021 sur le chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

4°) FINANCES – Présentation : A. COMBIER
Demande de subvention Agence de l'Eau - Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école maternelle du Château

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant de 187 425 € dans le cadre de l'appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 26 775 € dans le cadre de la programmation 2021 de la Politique de la Ville,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

5°) URBANISME - Présentation : A. GACEM
Convention de partenariat sur l'exercice de la compétence élaboration des documents d'urbanisme entre la commune et l'agglomération

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 15 décembre 2020 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération organisant le partenariat entre la commune et l'agglomération sur l'exercice de la compétence PLU,

VU le projet de convention joint annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, à effectuer les démarches et à signer tous autres documents afférents à la présente délibération.

6°) URBANISME - Présentation : A. GACEM

Prise en considération opération d'aménagement – QUARTIER DU CHAMP DU ROY

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 424-1 et R. 424-24 ;

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant dans le périmètre identifié pour les travaux, constructions ou installations susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 21 voix POUR, 4 CONTRE (Listes Chassères avant tout) et 4 ABSTENTIONS (Liste Agir ensemble pour Chasse) :

- **VALIDE** la création d'un périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement au titre de l'article L. 424-1 3° du Code de l'urbanisme, sur le secteur compris au sein des voiries du Champ du Roy et du chemin des Goules (périmètre joint en annexe de la présente délibération).

Les mesures de publicité explicitées ci-dessus seront mises en œuvre, faisant suite à l'adoption de la présente délibération.

7°) URBANISME - Présentation : A. COMBIER

Annulation délibération du 28 février 2018 et vente d'une parcelle - les pieds – commune/SANFILIPPO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Listes Chassères avant tout) :

- **RETIRE** la délibération du 26 février 2018,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AE n°1113-1114 et 1115 d'une superficie de 1017m² pour le prix fixé à Monsieur SANFILIPPO David, soit 28 050 € HT.

- **AUTORISE** le Maire de la Commune à signer l'acte de vente correspondant et plus généralement pour toutes les procédures et documents relatifs à cette vente.

8°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Présentation : C. LO CURTO

Désignation des représentants de la commune au Centre Social - modification

Le conseil municipal est sollicité afin de remplacer un représentant au conseil d'administration du centre social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Cédric DEGLISE à la place de Catherine MARTIN, comme nouveau membre au conseil d'administration du Centre Social.

9°) POLITIQUE DE LA VILLE - Présentation : C. BOUVIER

Avenants de prolongation des conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

VU l'article 1388 bis du code général des impôts,

VU la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville passé avec l'OPAC 38, la Préfecture de l'Isère, la commune de Chasse-sur-Rhône, la commune de Pont-Evêque le 15 septembre 2016, et son avenant de prolongation n°1 signé le 21 décembre 2018,

VU le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération, qui prolonge le contrat de ville jusqu'en 2022,

VU l'avis de la Commission cohésion sociale du 21 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 de prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB signée avec l'Etat, le bailleur social Alpes Isère Habitat et les communes de Pont-Evêque et Chasse-sur-Rhône,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les deux présents avenants ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

10°) ENVIRONNEMENT - Présentation : G. SAUVAGE

Plan de lutte contre les moustiques – Acquisition de pièges et subvention à l'attention des Chassères pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre le moustique tigre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de cette subvention à destination des chassères selon les modalités détaillées en annexe.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2021 de la commune.

11°) INTERCOMMUNALITE - Présentation : A. COMBIER

Avenant n°1 aux conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

VU la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. La convention est prolongée pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune du territoire l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

12°) EAU POTABLE - Présentation : C. BOUVIER

Rapport sur le Prix, la Qualité et le Service de l'eau potable (RPQS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PREND ACTE** du rapport établi par le délégataire pour la gestion du Service Public de l'eau potable de l'année 2019,
- **PREND ACTE** également du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service établi également pour la gestion du Service Public de l'eau potable de l'année 2019.

La séance est levée à 20h.

Le Maire
Christophe Bouvier

